

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Compte-rendu affiché le : 20 juillet 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 juillet 2020

N° 20-07-03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2020

OBJET :

**Désignation des délégués
de la commune au sein des
syndicats
intercommunaux.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200716-20-07-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 20/07/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont désignés dans chaque syndicat intercommunal, à l'unanimité des membres les conseillers suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL)

1 délégué titulaire : Thomas ROCHETTE

1 délégué suppléant : Mireille PAULET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE CES JULES ROMAINS

2 délégués titulaires : Solange MORERE – Christine PALLEY

1 délégué suppléant : Lydie THOLLOT

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SYPROFORS)

2 délégués titulaires : Philippe DENIS – Guy BERNE

1 délégué suppléant : Mireille PAULET

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 juillet 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200716-20-07-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 20/07/2020

